

SÉANCE ORDINAIRE

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE McMASTERVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de McMasterville tenue au Centre Communautaire Intégré de McMasterville, le lundi 7 avril 2025 à 19 heures, à laquelle sont présents monsieur le maire Martin Dulac, mesdames les conseillères Magalie Taillon et Tanya Czinkan, ainsi que messieurs les conseillers Robert Pelletier, Jean-Guy Lévesque, Frédéric Lavoie et François Jean.

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Martin Dulac.

Monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, ainsi que Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière, sont également présents.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-093

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

La séance est déclarée ouverte à 19 h 02.

Il est,
PROPOSÉ par madame Magalie Taillon
APPUYÉ par madame Tanya Czinkan
ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié :

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Première période de questions
- 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 17 mars 2025

2. COMMUNICATIONS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ

- 2.1 Autorisation – Contribution financière 2025 – Club des aînés FADOQ McMasterville

3. ADMINISTRATION

- 3.1 Autorisation – Renouvellement – Adhésion annuelle – Québec Municipal 2025-2026
- 3.2 Nomination des membres et d'un substitut – Comité de démolition
- 3.3 Nomination – Fonctionnaires désignés – Application de la réglementation municipale – Modification du *Tableau des nominations des fonctionnaires désignés* et du *Tableau des pouvoirs règlementaires conférés par le conseil municipal* reliés à chaque fonction
- 3.4 Approbation – Programmation – Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028

- 4. **TRÉSORERIE ET FINANCES**
 - 4.1 Acceptation des comptes à payer et des déboursés
 - 4.2 Acceptation – Dépôt – Listes des ajustements budgétaires comprenant les appropriations
- 5. **AVIS DE MOTION**
 - 5.1 Avis de motion – Règlement numéro 449-00-2025 autorisant l'exécution des travaux de réfection des infrastructures des rues Scott et André ainsi que tous autres travaux municipaux connexes incluant les honoraires professionnels et décrétant un emprunt de 5 781 000 \$
- 6. **RÈGLEMENT**
- 7. **GESTION DU TERRITOIRE**
- 8. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 8.1 Acceptation – Dépôt – Liste d'embauche des employés contractuels, temporaires ou remplaçants
 - 8.2 Adoption – Structure administrative municipale – Organigramme
 - 8.3 Autorisation – Ouverture de poste et embauche – Journalier – Services techniques et des espaces publics – Poste permanent à temps plein
 - 8.4 **RETIRÉ** – Autorisation – Embauche – Journalier – Services techniques et des espaces publics – Poste permanent à temps plein
 - 8.5 **RETIRÉ** – Autorisation – Embauche – Technicien – Services récréatifs et culturels – Poste permanent à temps plein
- 9. **SERVICES TECHNIQUES ET DES ESPACES PUBLICS**
 - 9.1 Autorisation – Octroi de contrat – Travaux de scellement de fissures d'asphalte – 2025
- 10. **SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS**
 - 10.1 Autorisation – Renouvellement – Adhésion 2025 – Société de Sauvetage
 - 10.2 Autorisation – Paiement frais de financement – Protocole d'entente – Centre de services scolaire des Patriotes – Locaux et salaires – Janvier à décembre 2025
 - 10.3 Autorisation – Demande de terrains et d'infrastructures – Club de soccer de la Vallée-du-Richelieu (CSVVR) – Saison 2025
 - 10.4 Autorisation – Protocole d'entente entre les villes de McMasterville, Beloeil, Otterburn Park, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Bruno-de-Montarville et l'organisme Mille et une rues – Travailleurs de rue – 2025-2028
- 11. **AJOUT À L'ORDRE DU JOUR**
- 12. **AFFAIRES COURANTES**
 - 12.1 Correspondance générale
 - 12.2 Deuxième période de questions
 - 12.3 Levée de la séance

« ADOPTÉE »

Première période de questions

La Ville a invité ses citoyens à acheminer leurs questions par le biais de son site Internet et le président de l'assemblée invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Les membres du conseil municipal répondent aux questions posées.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-094

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 17 mars 2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), tout procès-verbal doit être approuvé par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu et lu le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 17 mars 2025 et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par madame Magalie Taillon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 17 mars 2025 soit et est approuvé, tel que présenté.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-095

Autorisation – Contribution financière 2025 – Club des aînés FADOQ McMasterville

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de contribution financière du club des aînés FADOQ McMasterville afin de poursuivre leur mission;

CONSIDÉRANT QUE le club des aînés FADOQ McMasterville a pour mission de promouvoir les intérêts des aînés, notamment par l'organisation d'activités sociales et récréatives s'adressant aux aînés;

CONSIDÉRANT la multiplication des demandes de soutien par les organismes œuvrant dans la région et les contraintes budgétaires liées à l'adoption d'un budget équilibré;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par madame Tanya Czinkan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si cité au long;

QUE le conseil municipal autorise une contribution financière au club des aînés FADOQ McMasterville pour l'année 2025, et ce, répartie de la manière suivante :

- 2 000 \$ – 15 avril 2025
- 2 000 \$ – 15 juillet 2025
- 4 000 \$ – 15 novembre 2025

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-096

Autorisation – Renouvellement – Adhésion annuelle – Québec Municipal 2025-2026

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de renouveler son adhésion annuelle au portail Québec municipal pour l'année 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à ce portail permet d'être informé de l'actualité municipale et des récents développements en cette matière, en plus d'offrir une visibilité à la Ville dans la diffusion de communiqués et de services de publication d'offres d'emplois au sein des services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,
Il est,
PROPOSÉ par madame Magalie Taillon
APPUYÉ par monsieur François Jean
ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si ré cité au long;

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville pour l'année 2025-2026 au portail Québec municipal, au montant de 890 \$, plus les taxes applicables.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-097

Nomination des membres et d'un substitut – Comité de démolition

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 428-00-2022 relatif à la démolition d'immeubles*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement, le comité de démolition doit être composé de trois membres du conseil municipal et d'un substitut;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres et du substitut est d'un an et qu'il est arrivé à échéance le 5 avril 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner les membres, le substitut et le président de ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par madame Magalie Taillon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;

QUE monsieur Martin Dulac, maire, et messieurs les conseillers Jean-Guy Lévesque et Frédéric Lavoie, soient et sont nommés à titre de membres du comité de démolition ayant droit de vote;

QUE madame Tanya Czinkan, conseillère, soit et est nommée à titre de membre substitut du comité de démolition;

QUE le conseil municipal désigne monsieur Martin Dulac, maire, à titre de président lors des séances du comité de démolition;

QUE ces nominations soient effectives à compter du 8 avril 2025, le tout conformément au *Règlement numéro 428-00-2022 relatif à la démolition d'immeubles*.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-098

Nomination – Fonctionnaires désignés – Application de la réglementation municipale – Modification du *Tableau des nominations des fonctionnaires désignés* et du *Tableau des pouvoirs règlementaires conférés par le conseil municipal reliés à chaque fonction*

CONSIDÉRANT QUE le « *Tableau des nominations des fonctionnaires désignés* » portant le numéro ADM-2024-03 et le « *Tableau des pouvoirs règlementaires conférés par le conseil municipal reliés à chaque fonction* » portant le numéro ADM-2024-04 doivent être mis à jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;

QUE le conseil municipal remplace le « *Tableau des nominations des fonctionnaires désignées* » portant le numéro ADM-2024-03 adopté par la résolution numéro 2024-178 par le « *Tableau des nominations des fonctionnaires désignés* » portant le numéro ADM-2025-01 et daté du 3 avril 2025;

QUE le conseil municipal remplace le « *Tableau des pouvoirs règlementaires conférés par le conseil municipal reliés à chaque fonction* » portant le numéro ADM-2024-04 adopté par la résolution numéro 2024-178 par le « *Tableau des pouvoirs règlementaires conférés par le conseil municipal reliés à chaque fonction* » portant le numéro ADM-2025-02 et daté du 3 avril 2025.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-099

Approbation – Programmation – Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par madame Tanya Czinkan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si ré cité au long;

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

QUE le conseil municipal approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et portant le numéro STF-2025-10 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Ville s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-100

Acceptation des comptes à payer et des déboursés

CONSIDÉRANT QUE la directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, madame France Desautels, CPA, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer, déboursés et prélèvements portant le numéro STF-2025-09 en date du 7 avril 2025 pour un montant total de 1 428 615,59 \$ et autorise l'émission des paiements.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-101

Acceptation – Dépôt – Listes des ajustements budgétaires comprenant les appropriations

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prend acte du dépôt des listes des ajustements budgétaires, comprenant les appropriations de l'excédent de fonctionnement affecté, comptabilisés durant la période du 8 mars au 2 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récépissé au long;

QUE le conseil municipal accepte le dépôt de la liste des ajustements budgétaires, comprenant les appropriations de l'excédent de fonctionnement affecté, comptabilisés durant la période du 8 mars au 2 avril 2025, portant le numéro STF-2025-08.

« ADOPTÉE »

Avis de motion – Règlement numéro 449-00-2025 autorisant l'exécution des travaux de réfection des infrastructures des rues Scott et André ainsi que tous autres travaux municipaux connexes incluant les honoraires professionnels et décrétant un emprunt de 5 781 000 \$

Madame Tanya Czinkan, conseillère, donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 449-00-2025 autorisant l'exécution des travaux pour la réfection des infrastructures des rues Scott et André ainsi que tous autres travaux municipaux connexes incluant les honoraires professionnels et décrétant un emprunt de 5 781 000 \$;

Elle présente et dépose ledit projet du règlement numéro 449-00-2025.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-102

Acceptation – Dépôt – Liste d'embauche des employés contractuels, temporaires ou remplaçants

CONSIDÉRANT l'article 7.3.5 du règlement numéro 315-04-2006 déléguant au directeur général le pouvoir d'embaucher des employés contractuels, temporaires ou remplaçants en s'assurant que les politiques et procédures de recrutement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,
Il est,
PROPOSÉ par madame Magalie Taillon
APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie
ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;

D'accepter le dépôt des listes d'embauche des employés contractuels, temporaires ou remplaçants portant les numéros RH-2025-06 et RH-2025-07.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-103

Adoption – Structure administrative municipale – Organigramme

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour l'organigramme de la Ville de McMasterville;

EN CONSÉQUENCE,
Il est,
PROPOSÉ par madame Tanya Czinkan
APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie
ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;

QUE l'organigramme portant le numéro RH-2025-08 soit et est adopté;

QUE le conseil municipal autorise l'abolition du poste permanent syndiqué de journalier aux espaces publics et récréatifs à compter du 8 avril 2025;

QUE le conseil municipal autorise la création du poste permanent syndiqué de journalier aux Services techniques et des espaces publics.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-104

Autorisation – Ouverture de poste et embauche – Journalier – Services techniques et des espaces publics – Poste permanent à temps plein

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste de journalier aux Services techniques et des espaces publics;

CONSIDÉRANT QU'un membre du personnel à l'interne possède les qualifications reliées au poste et a démontré son intérêt;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par madame Tanya Czinkan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal autorise la nomination de monsieur Victor Corbeil au poste permanent à temps plein de journalier aux Services techniques et des espaces publics, et ce, à compter du 8 avril 2025, le tout, aux taux et conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur et conditionnellement à l'obtention des approbations requises selon le processus d'embauche en vigueur et dans le respect des budgets adoptés à cette fin;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Martin Dulac, maire, ou en son absence, le maire suppléant, et monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, ou en son absence, madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, à signer une lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de McMasterville TUAC, Section locale 501, le cas échéant.

« ADOPTÉE »

Autorisation – Embauche – Journalier – Services techniques et des espaces publics – Poste permanent à temps plein

RETIRÉ.

Autorisation – Embauche – Technicien – Services récréatifs et culturels – Poste permanent à temps plein

RETIRÉ.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-105

Autorisation – Octroi de contrat – Travaux de scellement de fissures d'asphalte – 2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville de McMasterville souhaite réaliser des travaux de scellement de fissures sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à une recherche de prix auprès de firmes qualifiées afin d'obtenir une offre de scellement de fissures;

CONSIDÉRANT le *Règlement 422-00-2020 sur la gestion contractuelle* et ses amendements;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise construction Duradev inc. datée du 24 mars 2025 pour des travaux de scellement de fissures;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée et qu'une appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté est également nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,
Il est,
PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier
APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie
ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;

QUE le conseil municipal autorise l'octroi du contrat pour les travaux de scellement de fissures à l'entreprise Construction Duradev inc. pour un taux unitaire de 1,38 \$/mètre linéaire, et ce, pour un montant de 24 840 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à la soumission datée du 24 mars 2025;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté, pour un montant maximal de 4 500 \$, plus les taxes applicables, afin de pourvoir aux dépenses de fonctionnement excédant le budget alloué à ces travaux;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Vincent Raymond, directeur des Services techniques et des espaces publics, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-106
Autorisation – Renouvellement – Adhésion 2025 – Société de Sauvetage

CONSIDÉRANT l'avis de renouvellement pour l'année 2025 transmis à la Ville par la Société de Sauvetage;

CONSIDÉRANT QUE la Société de Sauvetage est un organisme à but non lucratif dont la raison d'être est la prévention des noyades et des traumatismes associés à l'eau;

CONSIDÉRANT QUE la Société de Sauvetage est le chef de file au Québec des programmes de formation, des activités d'éducation et des services-conseils en ce qui concerne les activités aquatiques, nautiques, de secourisme et de sauvetage;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, madame France Desautels, CPA, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,
Il est,
PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier
APPUYÉ par madame Tanya Czinkan
ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite au long;

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville pour l'année 2025 à la Société de Sauvetage ainsi que le paiement de la cotisation annuelle au montant de 210 \$, plus les taxes applicables;

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, conseiller aux Services récréatifs et culturels, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, soient et sont autorisés à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-107

Autorisation – Paiement frais de financement – Protocole d'entente – Centre de services scolaire des Patriotes – Locaux et salaires – Janvier à décembre 2025

CONSIDÉRANT le protocole d'entente relatif à l'utilisation de locaux à des fins récréatives, culturelles et sportives entre le Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) et la Ville de McMasterville;

CONSIDÉRANT QUE le CSSP facturera la Ville de McMasterville pour les coûts reliés à l'utilisation des locaux ainsi que le remboursement relatif au salaire versé au personnel œuvrant au service de la bibliothèque municipale et scolaire et à la surveillance des locaux, pour la période couvrant de janvier à décembre 2025 pour un montant maximal de 87 000 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récépissé tout au long;

QUE le conseil municipal autorise, sur présentation des factures, le paiement d'un montant maximal de 87 000 \$, plus les taxes applicables, au Centre de services scolaire des Patriotes, et ce, afin d'acquitter les coûts reliés à l'utilisation des locaux, aux frais de surveillance et au remboursement du salaire versé au personnel de la bibliothèque municipale et scolaire pour l'année 2025, le tout dans le respect du cadre budgétaire alloué à cette fin;

QUE monsieur Marc-André LeBlanc, conseiller aux Services récréatifs et culturels, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, soient et sont autorisés à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-108

Autorisation – Demande de terrains et d'infrastructures – Club de soccer de la Vallée-du-Richelieu (CSVR) – Saison 2025

CONSIDÉRANT QUE le Club de soccer de la Vallée-du-Richelieu (CSVR) regroupe des jeunes en provenance des villes et municipalités de McMasterville, Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Mathieu-de-Beloeil;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de terrains situés sur le territoire de McMasterville permet de mettre à la disposition du CSVR plus de terrains que le taux de participation de la communauté mcmastervilloise;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Magalie Taillon

APPUYÉ par madame Tanya Czinkan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si ré cité au long;

QUE le conseil municipal autorise l'utilisation des terrains de soccer et des infrastructures situés sur son territoire au Club de soccer de la Vallée-du-Richelieu (CSV) pour ses activités de la saison 2025, et ce, selon le programme déterminé et les recommandations de la directrice des Services récréatifs et culturels.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-109

Autorisation – Protocole d'entente entre les villes de McMasterville, Beloeil, Otterburn Park, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Bruno-de-Montarville et l'organisme Mille et une rues – Travaillleurs de rue – 2025-2028

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite assurer un soutien auprès des personnes de tout âge vivant des situations particulièrement difficiles en les rejoignant directement dans leurs milieux de vie;

CONSIDÉRANT la reconduction du Protocole d'entente « Projet Travail de rue » relatif au programme de travailleurs de proximité entre les villes de McMasterville, Beloeil, Otterburn Park, Mont-Saint-Hilaire et Saint-Bruno-de-Montarville et l'organisme Mille et une rues, pour une période additionnelle de trois (3) ans, soit jusqu'au 31 mars 2028;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que les parties au Protocole approuvent le budget du programme pour le nouveau terme et la répartition de la quote-part du programme en fonction de la population;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Magalie Taillon

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si ré cité au long;

QUE le conseil municipal prend acte du renouvellement du protocole d'entente « Projet Travail de rue », et ce, pour une durée de trois (3) ans allant du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028 et approuve le budget du programme pour le nouveau terme et la répartition de la quote-part du programme en fonction de la population entre les villes de McMasterville, Beloeil, Otterburn Park, Mont-Saint-Hilaire et Saint-Bruno-de-Montarville ainsi que l'organisme Mille et une rues, et ce, pour un montant total approximatif de 38 414 \$;

QUE monsieur Martin Dulac, maire, ou en son absence, le maire suppléant, et Me Marie-Josée Bédard, greffière, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

Correspondance générale

1 – Guignolée printanière – Le Grain d'Sel – Demande de participation

Deuxième période de questions

Le président de l'assemblée invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Les membres du conseil municipal répondent aux questions posées.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-110

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est,
PROPOSÉ par madame Tanya Czinkan
APPUYÉ par madame Magalie Taillon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE la séance soit levée à 19 h 32.

« ADOPTÉE »

Le maire,

La directrice des Services juridiques
et greffière,

Martin Dulac

Me Marie-Josée Bédard